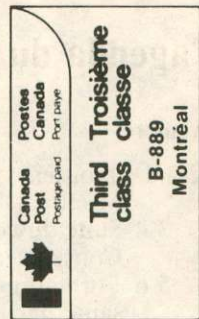




nouvelles csn

Numéro 56

semaine du 30 octobre au 5 novembre 1979



Santé-sécurité : un gain sur la loi 17

La clause de santé-sécurité obtenue par les employés d'entretien de la CTCUM reconnaît le statut autonome des délégués syndicaux en cette matière, et consacre leur droit à la formation aux frais de l'employeur, mais selon un contenu de cours établi par le syndicat. A cette fin, la clause prévoit 250 jours de libération avec solde pendant la durée de la convention de deux ans et demi.

Cela représente un gain sur le projet de loi 17, qui aura cependant exercé une pression pour limiter le droit d'arrêter de travailler dans des conditions dangereuses. En effet, le droit collectif n'est pas reconnu, et le droit individuel ne peut s'exercer si le danger est "normalement relié" au travail. Par contre, le travailleur qui exerce ce droit ne peut être tenu de reprendre son travail régulier tant qu'un inspecteur gouvernemental n'a pas statué sur le bien-fondé de son geste. Il peut être affecté à une autre tâche en attendant, mais ne doit subir aucune mesure disciplinaire ou discriminatoire, y compris la perte de salaire, à moins que l'employeur ne puisse prouver qu'il y a eu mauvaise foi.

LES ETATS GENERAUX II *** CTCUM *** SERVICES
ESSENTIELS *** LES POLITIQUES MARITIMES ***
UN OUI MASSIF POUR LE DEBRAYAGE DU FRONT
COMMUN ***



Le 3 novembre dernier, les militantes et les militants qui sont préoccupés par la condition des femmes se sont réunis au Cegep Maisonneuve, là où se tenaient les **États Généraux II des travailleuses salariées québécoises**. Plus de 600 personnes ont participé aux discussions pendant toute la journée du samedi.

Malgré certaines difficultés de fonctionnement, malgré un horaire fort chargé, une plate-forme minimale de revendications a été adoptée mais l'élément majeur de ce rassemblement consiste en l'adoption d'un plan d'action qui prévoit des actions symboliques à chaque semaine dès janvier, pour en arriver à une manifestation nationale le 8 mars. Le comité de la condition féminine de la CSN vous fera part des développements dans les semaines à venir.

L'agenda du mouvement

Novembre

- 2-3-4- Troisième congrès du SMQ à Montréal.
- 3-4 Suite du congrès du Conseil central de Montréal
- 5-6 Formation sur la sécurité-santé par le CCSNM. (jour)
- 6-13-20-27 Formation sur la sécurité-santé par le CCSNM.(soir)
- 7 CSN session de formation sur la condition féminine.
- 7-8-9 Bureau fédéral de la FESP.
- 8-9 Session de base, 2e partie, CCSNM.
- 10 Formation sur l'assurance-chômage. CCSNM.
- 10 au 13 Conseil fédéral de la FESP.
- 12 Formation pour les officiers et les responsables de l'information. CCSNM.
- 15 Réunion inter-fédération.
- 17 Formation sur la production du journal syndical. CCSNM.
- 17 et 18 Formation sur le socialisme CCSNM.
- 22 et 23 Coco de la FESP.
- 23-25 Assemblée générale du SECSN à Québec.
- 25 Session de base, 1re partie CCSNM.
- 26 Réunion de l'exécutif de la FESP.

Il y aura projection du film **La Maladie**, c'est les compagnies, à l'Outremont de Montréal, le 30 octobre, au Cartier de Québec, les 6, 13 et 20 novembre, au Cégep de Granby le 8 novembre, à Thetford Mines, le 14 novembre, au cégep d'Amos, le 10 novembre et au cinéma Royal à Hull, le 8 novembre. Vous pouvez commander ce film à 514 - 849-2477.

Règlement exceptionnel à la CTCUM

C'est en chantant "Solidarité mes frères" que les travailleurs de la CTCUM ont mis fin à la grève du transport en commun à Montréal, qui aura duré du 12 au 30 octobre. Il y avait de quoi, car non seulement ont-ils arraché l'indexation qu'ils réclamaient depuis 1974, mais encore ont-ils fait des gains majeurs en ce qui concerne la santé-sécurité, l'ancienneté dans les promotions, et l'avancement des gens de métier. De plus, les suspensions imposées avant la grève ont été levées, et la CTCUM, qui avait dépensé \$ 150 000 d'annonces dans les journaux pour discréditer les grévistes, devra maintenant faire imprimer à ses frais les 3 500 exemplaires de la convention collective. Enfin, si la CTCUM paye les chauffeurs pendant le conflit, elle devra aussi payer les grévistes. Ainsi à l'avenir, elle ne pourra plus utiliser les chauffeurs et leur syndicat indépendant pour diviser l'ensemble des travailleurs du transport en commun, comme elle le faisait régulièrement depuis 1972. Ce règlement exceptionnel est attribuable à la solidarité de plus en plus grande qui s'est forgée au fil des ans, dans les luttes répétées que les employés d'entretien et de bureau ont dû livrer contre l'intransigeance de la CTCUM.

Montréal, 31 octobre 1979 — **LA CSN RÉAFFIRME LA NÉCESSITÉ D'UNE POLITIQUE MARITIME POUR LE PAYS ET EXIGE DES GOUVERNEMENTS DES INTERVENTIONS PROPRES A CE DOMAINE** — Depuis plus de vingt ans, les syndicats CSN des chantiers navals revendiquent la formulation d'une véritable politique maritime au Canada. Cette revendication est essentielle puisque c'est en privilégiant le transport maritime par la construction, le maintien et l'opération d'une marine marchande que les chantiers navals du Québec assureront la stabilité de l'activité de construction et de réparation navale, rendront possible les investissements nécessaires pour la restructuration, la modernisation et spécialisation de l'industrie navale québécoise.

L'absence d'une politique maritime à l'échelle du Canada prive les chantiers québécois d'une demande nationale ferme de tonnage neuf et réduit leur rôle industriel à celui de simples contracteurs et réparateurs pour le compte de chantiers navals, et d'armateurs étrangers quand ceux-ci, pour des raisons de délais, de disponibilité de financement, et plus simplement en raison de la faible marge de bénéfices escomptés, offrent à nos chantiers la possibilité de remplir des commandes.

La CSN réclame des modifications majeures aux lois régissant le transport maritime intérieur, de façon à ce que seuls les navires construits au Canada, battant pavillon canadien, et montés par des équipages canadiens soient autorisés à transporter des marchandises d'un port à un autre port canadien. Cette réglementation doit couvrir le transport du gaz naturel et du pétrole de l'arctique canadien jusqu'aux ports de destination.

Montréal, le 5 novembre 1979 — **LE 25 OCTOBRE DERNIER, LES SERVICES ESSENTIELS ÉTAIENT ASSURÉS AU CENTRE D'ACCUEIL JEAN-MICHEL** — Le syndicat des employés du centre d'accueil Jean-Michel à Montréal a envoyé une lettre de protestation au journal La Presse et à la journaliste Claire Dutrisac, pour un article biaisé qui était paru le 26 novembre. Ne s'en tenant qu'à la version patronale, la journaliste a fait preuve d'un manque de professionnalisme flagrant, ce qui l'amenait à diffuser des faussetés, des demi-vérités. D'abord, les gens qui étaient chargés de maintenir les services essentiels avaient moins d'enfants à leur charge que d'habitude, ce qui n'a pas été souligné par la journaliste. De plus, les services essentiels étaient assurés par 28 personnes et non par treize. Au retour au travail, les syndiqués ont constaté que tout s'était bien passé, qu'il n'y avait pas lieu de faire un drame, de mettre l'éditorialiste Jean-Guy Dubuc dans tous ses états et de susciter des questions et des débats injustifiés à l'assemblée nationale.

St-Georges de Beauce, 1er novembre — **MILITANTS CSN INTIMIDÉS ET MENACÉS A MANAC INC.** — Les travailleurs à l'emploi de la PME bien connue, Manac Inc. de St-Georges de Beauce, adhèrent à la CSN et ce malgré les menaces, les pressions de toutes sortes et le terrorisme verbal des cadres et de quelques hommes de mains fanatisés par la direction de l'entreprise, à la connaissance, bien sûr, du propriétaire, Marcel Dutil, frère de Robert qui fut candidat à l'investiture du Parti Libéral et maintenant candidat à la mairie de St-Georges.

Ainsi, au cours de la semaine, un travailleur a été obligé de brûler sur les lieux de la compagnie, des cartes d'adhésion syndicale pour pouvoir travailler sans être continuellement victime de chantage et de menaces. Les compagnies de deux militants ont reçu la visite inopinée d'un inconnu (style armoire à glace).

Un tel climat ne peut plus durer. Les ministres du travail et de la justice se doivent d'intervenir, le plus rapidement possible, afin de permettre aux travailleurs d'adhérer librement et sans contrainte aucune, à une association de leur choix, tel que stipulé au code du travail.

Chicoutimi, 31 octobre 1979 — **QUAND LES GARS VEULENT, LES PATRONS PEUVENT !** — Après dix mois de lutte, les employés des Chaudières du Lac inc. viennent de signer une première convention collective. Le 16 octobre dernier, les employés de ce constructeur de maisons en usine de Chicoutimi décidaient de déclencher la grève, pour activer les négociations. Cette convention collective d'une durée de deux ans contient des clauses d'ancienneté, de reconnaissance syndicale. L'employeur accepte de libérer le comité de négociation à ses frais, il libérera aux mêmes conditions les témoins que le syndicat assignera à des témoignages pour arbitrage de griefs, il donne huit congés statutaires, un régime de vacances à 6 pour cent pour ceux qui ont entre un an et cinq ans d'ancienneté, 8 pour cent et quatre semaines pour ceux qui ont plus de cinq ans d'ancienneté. Les travailleurs ont aussi obtenu que le patron défraie 50 pour cent du régime d'assurance-groupe ; des périodes de repos, une clause de sécurité-santé, des congés de décès, des congés pour naissances et pour mariage ont aussi été obtenus. Au chapitre des salaires, le travailleur qui avait \$ 3.50 recevra \$ 5.25 et celui qui avait \$ 6.00 passe à \$ 7.25. Le syndicat a également obtenu la réintégration du président-fondateur du syndicat qui avait été mis-à-pied. Tous ces gains montrent bien que le mot d'ordre des gars de ce syndicat est plein de bon sens : quand les gars veulent, les patrons peuvent.

Montréal, le 2 novembre 1979. Le Bureau confédéral de la CSN a étudié de près la proposition de la centrale touchant l'accréditation multipatronale. C'est là un sujet en discussion depuis près de dix ans et qui sera à l'ordre du jour du prochain conseil confédéral, fin novembre. Par ailleurs, les salariés au service de l'éducation ont expliqué durant plusieurs heures aux délégués du Bureau confédéral le fonctionnement du service et les perspectives d'avenir.

MENACE DE FERMETURE CHEZ BOHN — Le syndicat des 65 travailleurs de Bohn (CSN) fait maintenant face à des menaces de fermeture, alors qu'il travaille avec acharnement à la signature d'une première convention collective. Cette compagnie qui est une filiale à part entière de la Multinationale Gulf and Western a jusqu'ici démontré sa mauvaise foi de bien des façons. Elle a d'abord refusé de négocier sérieusement, elle a décrété un lock-out avant d'aller chercher un injonction et d'engager une agence de "sécurité", Nac, agence bien connue. Les menaces de fermeture font maintenant partie de son arsenal de négociation.

VOTE DE GRÈVE A MÉTROPOLITAIN - SUD — Le 1er novembre 1979. Dans le cadre de leur lutte pour le maintien de leur ancienneté, les 117 employés de Métropolitain-Sud (CSN) viennent de voter la grève dans une proportion de 93 pour cent. Ils témoignent ainsi de leur détermination à conserver une des conditions de travail les plus importantes dans la vie d'un chauffeur d'autobus. Le gouvernement n'a plus que huit jours pour agir, après des mois d'inaction.

Front Commun

Montréal, le 4 novembre 1979 — Jusqu'à maintenant, 159 syndicats du secteur public CSN se sont prononcés sur les recommandations du Front commun FTQ-CSN-CEQ qui proposent la grève générale pour faire reculer le gouvernement québécois dans sa volonté d'appauvrir les travailleurs de la santé et de l'éducation et de renier leurs droits acquis.

132 syndicats ont donné mandat à leur fédération de déclencher la grève générale au moment jugé opportun tandis que 17 autres ont dit non.

A la Fédération des affaires sociales, dimanche soir, 119 syndicats sur 377, près de 25 000 membres sur environ 76 000, s'étaient prononcés : 106 pour, 13 contre, soit 88,8 pour cent des syndicats qui ont dit oui.

Dans la majorité des cas, la participation au vote a atteint ou dépassé 80 pour cent. C'est en moyenne à 70 pour cent que les votants se sont prononcés au vote secret en faveur de la grève générale.

Voici une liste partielle des syndicats des affaires sociales qui ont dit oui :

Montréal : Hôpital Sacré-Coeur de Cartierville, Hôpital Queen Elizabeth, Hôpital Ste-Justine, Hôpital Notre-Dame.

Québec : Hôtel-Dieu de Lévis, Hôpital St-François d'Assise.

Sherbrooke : Hôpital Hôtel-Dieu, La Providence à Magog.

Gaspé : Hôtel-Dieu de Gaspé et Sanatorium Ross.

Joliette : Hôpital St-Eusèbe.

Thetford Mines : Hôpital Général de l'amiante.

Sorel : Hôpital général, Hotel-Dieu et Hôpital Richelieu.

Sept-Iles : Hôpital Général.

Hâvre-St-Pierre : Hôpital St-Jean Eudes.

Nord-ouest : Hôpital St-François d'Assise à La Sarre.

A la Fédération des employés des services publics (FESP) :

Secteur soutien scolaire : 14 syndicats pour (dont deux ralliements), un contre, 55 à venir.

Soutien Cegep : 6 syndicats pour (dont un ralliement), 24 à venir.

Commission de formation professionnelle (CFP) : un pour, un contre, 5 à venir.

Traversiers : un syndicat pour, deux à venir.

A la Fédération des professionnels (FPSCQ) : secteur affaires sociales : un pour (CSS de Québec), 3 à venir.

Secteur éducation (PNE) : 3 pour, 2 contre, 17 à venir.

A la Fédération nationale des enseignants québécois (FNEQ) : les votes, dans les 40 syndicats, sont pris lundi et mardi.

La tendance est donc dans l'ensemble à un oui massif à la grève générale chez les travailleurs et travailleuses du secteur public CSN.

ACCRÉDITATION A LA RÉSIDENCE MAISONNEUVE — Plus d'un an après avoir déposé une requête en accréditation auprès du ministère du Travail, les 140 travailleurs de la Résidence Maisonneuve de Montréal ont finalement gagné leur cause et leur syndicat autonome affilié à la CSN. Il s'agit essentiellement d'une victoire sur l'Union des employés de service (local 298), laquelle détenait l'accréditation pour 110 d'entre eux depuis 1972.

UNIROYAL — La multinationale Uniroyal vient d'être condamnée, après une lutte de six ans, à verser \$ 5.2 millions en amende pour des infractions de discrimination sexuelle. Cette compagnie qui est désormais célèbre au Québec devra donner en partage la somme de \$ 4.7 millions à 500 de ses cadres et employées de Mishawka. Uniroyal devra également réouvrir le fonds de pension de 350 anciens employés.

LE DROIT AU TRAVAIL ET LE SECTEUR PRIVE

— Les 22 et 23 novembre prochain, les exécutifs des syndicats du secteur privé et les permanents qui y sont affectés se réuniront pour discuter d'une plateforme de revendications sur le d'implantation et de réalisation de cette plateforme. La rencontre aura lieu au Motel Rond-Point, à Lévis, les 22 et 23 novembre.